

PROCÈS-VERBAL DE LA 348^e RÉUNION
DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Jeudi 28 avril 2022 à 13h - Plateforme ZOOM
(CS348-28-04-2022)

Départements	Délégué.e.s	Présence / Absence
Anatomie	Stéphane Sobczak	P
Biologie médicale	Carole Lavoie	P
Chimie, biochimie et physique	Benoît Daoust	P
Chimie, biochimie et physique	Pierre Bénard	A
Chiropratique	Christian Linard	P
Chiropratique	Julie-Marthe Grenier	A
Ergothérapie	Noémi Cantin	P
Études en loisir, culture et tourisme	Romain Roul	P
Finance et économie	Ayi Ayayi	P
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	P
Génie industriel	Pascal Forget	P
Génie mécanique	Gilbert Lebrun	A
Gestion des ressources humaines	Chloé Fortin-Bergeron	P
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	A
Lettres et communication sociale	Emmanuelle Caccamo	A
Lettres et communication sociale	Lucie Guillemette	P
Management	François Labelle	P
Management	Ivan P. Vaghely	P
Marketing et systèmes d'information	Thang Le Dinh	P
Mathématiques et informatique	Alain Goupil	P
Mathématiques et informatique	François Meunier	P
Orthophonie	Sophie Chesneau	P
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Psychoéducation	Lyne Douville	P
Psychoéducation	Michel Rousseau	A
Psychologie	Julie Maheu	A
Psychologie	Diane St-Laurent	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences comptables	Audrey Bistodeau	P
Sciences comptables	Philippe Caron	A
Sciences de l'activité physique	Gabriel Moisan	P
Sciences de l'activité physique	Jacques Abboud	P
Sciences de l'éducation	Corina Borri-Anadon	P
Sciences de l'éducation	Alexandre Gareau	P
Sciences de l'environnement	Denis Leroux	P
Sciences de l'environnement	Vincent Fugère	P
Sciences humaines	Isabelle Bouchard	P
Sciences infirmières	Myriam Asri	A
Sciences infirmières	Josyane Pinard	P

Comité exécutif	Officiers et officières	Présence / Absence
Président	Gilles Bronchti	P
VPRT	Sonia El Euch	P
VPAS	Marc Beauregard	P
VPAU	Georges Abdul-Nour	P
VPSC	Marianne Paul	P
Trésorier	Pier-Luc Lajoie	A
Secrétaire	Lyne Cloutier	P

Employé.e.s

Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail
François Landry, conseiller aux affaires universitaires

La professeure Lyne Cloutier, secrétaire du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS348-28-04-2022-01 Ouverture de la réunion

Le président du Syndicat souhaite la bienvenue aux délégué.e.s. Il rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'invitation de la réunion.

Le président souligne que cette réunion est la dernière à laquelle participent Georges Abdul-Nour et Lyne Cloutier à titre de membre du comité exécutif. Les délégué.e.s tiennent à les remercier pour leur travail, leur engagement syndical et leur apport pour la reconnaissance et la défense des droits des professeur.e.s.

CS348-28-04-2022-02 Vérification du quorum

Le président déclare l'assemblée ouverte, puisque le quorum de 30 % des délégué.e.s syndicaux prévu à l'article 12.4g. des Statuts du SPPUQTR est atteint.

En respect des Statuts du SPPUQTR, la secrétaire du Syndicat préside l'assemblée.

CS348-28-04-2022-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du comité des relations de travail
5. Mieux connaître sa convention collective – Liberté académique
6. Élection au comité exécutif – Secrétaire
7. Comité de programme de 1^{er} cycle
8. Prix de l'engagement syndical 2022
9. Négo 2022 – État des travaux
10. Tribune des délégué.e.s
11. Lecture et adoption du procès-verbal de la 347e réunion
12. Information et dépôt de documents

1. Agenda syndical de mai 2022
2. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (637 à 639)
13. Affaires nouvelles
14. Date de la prochaine rencontre : 26 mai 2022
15. Clôture de la réunion

La VPRT demande à faire retirer de l'ordre du jour le point 7 *Comité de programme de 1^{er} cycle*, puisque le sujet sera traité dans le Rapport du comité des relations de travail.

La présidente d'assemblée demande si un.e délégué.e s'oppose à la modification de l'ordre du jour de la 348^e réunion.

Ne constatant aucune opposition, la présidente d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT	le projet d'ordre du jour de la 348 ^e réunion du conseil syndical ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif ;
CONSIDÉRANT	la modification de l'ordre du jour ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Sophie Chesneau, du Département d'orthophonie, il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié de la 348^e réunion du conseil syndical du 28 avril 2022.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS348-28-04-2022-04 Rapport du comité des relations de travail

La présidente d'assemblée invite la VPRT et le VPAS à présenter le point.

Projet pilote sur les embauches de profs

Possibilité de 3 vagues d'embauche en 2022 : 1^{re} vague pour une entrée en fonction le 1^{er} juin. Si nécessaire, une 2^e vague aura lieu pour une entrée en fonction le 1^{er} novembre (vague annoncée au 1^{er} mai) et une 3^e vague pour une entrée en fonction le 1^{er} décembre (vague annoncée au 1^{er} juin). Sur 27 postes de professeurs réguliers affichés, il y a 8 embauches d'officialisées le 28 mars 2022 et 15 recommandations d'embauches de professeurs réguliers pour 2022-2023 officialisées le 25 avril 2022 par le comité exécutif de l'UQTR.

Rapport de dépenses

Prérogative du droit de gérance de l'Université d'exercer tous les pouvoirs nécessaires pour gérer ses affaires en vertu de ses règlements, politiques ou procédures. Pour le délai de 45 jours : exercice d'un pouvoir discrétionnaire (la demande pouvant être refusée si le délai est expiré) - pas de recours selon la convention collective.

Augmentation des échelles salariales au 1^{er} avril 2022 : 1,75%

La VPRT est en attente d'une confirmation de la PSG à 2% pour les années 2020, 2021 et 2022 pour un réajustement des échelles et paiement rétroactif des augmentations de salaire pour le 0,25% de différence pour ces années.

Politique départementale de répartition des éléments de la fonction (clause 10.09 c.c.)

La VPRT souligne l'importance du respect de cette politique. L'assemblée départementale ne peut adopter une résolution outrepassant sa politique. L'AD est certes souveraine, mais, au besoin, elle devrait réviser et adopter à nouveau sa politique avant la prise de décision selon le cas.

Direction départementale

Le VPAS indique qu'en l'absence de directeurs de département, le DGAAP peut nommer des chargés de cours. Il invite les délégué.e.s à relayer cette information aux départements pour mobiliser des directeurs de départements potentiels.

Formulaires de tâches des profs doivent être accessibles à tous (art. 10.11)

La VPRT indique que le formulaire doit toujours être disponible pour consultation à l'ensemble des professeurs du département en tout temps. Elle souligne que ce n'est pas le cas actuellement. Le vice-recteur à l'administration et aux finances et le directeur du STI ont été interpellés pour leur signifier que la convention collective n'est pas respectée. Le STI tarde à mettre en œuvre ce qui a été convenu entre les deux parties. La VPRT explique que c'est la 1^{re} fois que le Syndicat s'adresse au STI à ce sujet. Auparavant, le sujet était amené au comité des relations de travail, mais l'Université n'aurait pas agi.

Un délégué demande ce qui est prévu au sujet des activités professionnelles extérieures dans les grandes universités. La VPRT présente la situation dans trois universités :

- UQAM :
 - approbation requise
 - résolution de l'AD requise
 - limite de temps imposée
 - ne doit pas nuire à la réalisation de la tâche
 - ne peut être un emploi à demi temps.
- U. Laval :
 - approbation requise
 - résolution de l'AD requise
 - pas de limite de temps
 - ne doit pas nuire à la réalisation de la tâche
- U. Montréal
 - Rien ne figure à la convention collective à ce sujet

Rencontre avec le Syndicat des chargés de cours

Discussions sur la présence des chargé.e.s de cours aux assemblées départementales et l'ajout d'un.e chargé.e de cours de plus aux comités de programmes comptant plus de 10 membres.

CS348-28-04-2022-05

Mieux connaître sa convention collective – Liberté académique

La VPRT souligne que l'expression « liberté académique » apparaît une seule fois dans la convention collective. Elle est associée aux libertés politiques (art. 5).

5.01 Tout professeur a le droit d'exercer ses libertés politiques (ainsi devenir membre ou officier de son Syndicat ou de toute autre association) et académiques.

En aucun temps, y compris lors d'une tutelle, ses droits prévus ou non à la convention ne pourront être affectés à cause du libre exercice de ces libertés.

Le terme « liberté » y apparaît 6 fois, et ce, en lien avec :

- Liberté d'action, dans le cadre d'activités syndicales (art. 3)
- Libertés politiques et non-discrimination (art. 5)

Concernant le *Projet de loi n° 32 du Gouvernement du Québec: Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire*, la VPRT présente la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil fédéral de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU) :

Il est résolu que le conseil fédéral de la FQPPU juge inacceptable le projet de loi 32 dans sa forme actuelle, notamment parce qu'il met de l'avant une définition restrictive et tronquée de la liberté universitaire et n'est pas conforme à la recommandation de 1997 de l'UNESCO, qui se trouve au cœur du rapport Cloutier et du projet de loi déposé antérieurement par la FQPPU. Le conseil fédéral demande donc au gouvernement de modifier le projet de loi en conséquence.

La VPRT poursuit en indiquant que la FQPPU a indiqué au Ministère la position du Conseil fédéral. Dans le but de soutenir le processus de préparation à des amendements au PL32, elle a aussi indiqué les principaux points de désaccord du projet actuel :

- art.3 définition UNESCO tronquée ;
- art.4 remise en cause de la nécessité des Comités-Conseils ;
- art.6 sur les pouvoirs de la ministre contradictoire avec la liberté académique et l'autonomie universitaire, et aussi : absence de dispositions comme celles de la FQPPU sur le devoir de loyauté et sur les poursuites-bâillon.

La ministre de l'Enseignement supérieur est ouverte à des propositions d'amendements.

La VPRT termine en annonçant que la FQPPU présentera un mémoire aux audiences publiques prévues les 10 et 11 mai 2022.

CS348-28-04-2022-06 Élections au comité exécutif – Secrétaire

La présidente d'assemblée rappelle qu'à la fin de la période des mises en candidature pour les postes ouverts au comité exécutif, aucune candidature n'avait été déposée pour le poste de secrétaire. Lors de l'assemblée générale du 31 mars, le poste est demeuré vacant.

La présidente d'assemblée indique que, en respect de l'article 8.2.i des Statuts, le conseil syndical doit pourvoir le poste jusqu'à la prochaine assemblée générale :

Si un ou des postes d'officier, autre qu'à la présidence, ne sont pas pourvus lors de l'assemblée générale du mois de mars, le conseil syndical pourvoit le ou les postes vacants jusqu'à la prochaine assemblée générale.

La présidente d'assemblée indique qu'un appel de candidatures eut lieu du 5 au 14 avril et qu'à la suite de cette période, deux candidatures dûment appuyées ont été reçues.

Daniel Montplaisir, Département de chimie, biochimie, et physique
Candidature appuyée par le professeur Lofti Toubal, Département de génie
mécanique

Nadine Talbot, Département des sciences de l'éducation
Candidature appuyée par le professeur Gilles Bronchti, Département
d'anatomie

La présidente d'assemblée invite, à tour de rôle, les deux candidat.e.s à se
présenter (3 minutes) et à répondre aux questions des délégué.e.s (10 minutes).

La présidente d'assemblée les remercie pour leur intérêt à occuper le poste de
secrétaire et elle les invite à quitter la réunion.

Les délégué.e.s échangent entre eux sans la présence des candidat.e.s.

La présidente d'assemblée indique que le scrutin se fera par vote secret, à l'aide
de l'option « Sondage » de la plateforme Zoom. Le CAU et le secrétaire assurent
le bon déroulement du scrutin.

Daniel Montplaisir :	12 % (4 votes)
Nadine Talbot :	76 % (25 votes)
Abstention :	12 % (4 votes)

Constatant les résultats du scrutin, la présidente d'assemblée proclame l'élection
de la professeure Nadine Talbot au poste de secrétaire du comité exécutif pour un
mandat intérimaire du 1^{er} mai 2022 jusqu'à l'assemblée générale du 29 septembre
2022.

CS348-28-04-2022-07 Prix de l'engagement syndical 2022

La présidente d'assemblée invite la VPSC à présenter le point.

La VPSC présente la règle 13 sur l'attribution du Prix d'engagement syndical du
SPPUQTR. Elle rappelle que les délégué.e.s du conseil syndical avaient été
interpellé pour soumettre des noms via un courriel le 9 mars 2021. À la suite de
cette consultation, un seul nom avait été soumis.

La VPSC poursuit en expliquant qu'à une réunion du 16 mars 2021, les membres
du comité des services à la collectivité avaient conclu que la candidature ne
respectait pas tous les critères d'admissibilité pour le prix. Les membres du comité
recommandent aux délégué.e.s du conseil syndical de remettre le Prix en 2022 à
Sylvain Beaudry.

La VPSC présente un résumé du parcours syndical et universitaire de Sylvain
Beaudry :

1986-2021	<i>Professeur au Département des sciences comptables</i>
1997-2003	<i>Délégué syndical</i>
1998-2003	<i>Membre du comité des services à la collectivité</i>
2003-2021	<i>Trésorier du SPPUQTR</i>
2003-2021	<i>Représentant du SPPUQTR au CIRAC</i>

2003-2020	<i>Président du Comité du Fonds de défense professionnelle</i>
2005-2017	<i>Secrétaire de la FQPPU</i>
2008	<i>Création du Fonds d'aide financière de la FQPPU</i>
2012-2014	<i>Membre du Conseil d'administration de l'UQTR</i>
2020-2022	<i>Membre de la Fondation de l'UQTR</i>

CONSIDÉRANT	la Règle 13 sur l'attribution du Prix d'engagement syndical ;
CONSIDÉRANT	son engagement universitaire et syndical ;
CONSIDÉRANT	son rôle à titre de trésorier du SPPUQTR de 2003 à 2021 ;
CONSIDÉRANT	son rôle à titre de secrétaire à la FQPPU de 2005 à 2017 ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité des services à la collectivité ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Lyne Douville, du Département de psychoéducation, il est résolu de remettre le 7^e Prix d'engagement syndical au professeur retraité Sylvain Beaudry.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS348-28-04-2022-08 Négo 2022 – État des travaux

Le président présente l'état des travaux en prévision de la négociation de la prochaine convention collective :

À venir :

- Sondage – conditions de travail
- Rencontre – enseignement
- Rencontre – conditions de travail
- Adoption des grandes orientations
- Préparation du cahier de demande
- Transmission d'un avis de négociation par la VPRT à la directrice du Service des relations de travail pour lancer les négociations
- Établissement d'un calendrier de négociation entre les parties
- Approbation du cahier de demande par le comité exécutif, le conseil syndical et l'assemblée générale

CS348-28-04-2022-09 Tribune des délégué.e.s

Une déléguée interpelle ses collègues concernant la création des cours postdoctoraux. Le président indique que les discussions ont cours dans les assemblées départementales, ainsi que dans les autres universités. Le financement reçu, CAFF, est retourné sous forme de bourse à l'étudiant, favorisant un recrutement et une augmentation de la recherche.

Un délégué se questionne de la répercussion sur le professeur, notamment sa rémunération. Le président répond que des discussions avec l'administration sont nécessaires.

Un délégué affirme que le décanat des études a déjà organisé ces cours et que des inscriptions d'étudiant.e.s sont déjà confirmées dans son département. Il précise que l'assemblée départementale ne s'était pas encore prononcée à ce sujet.

CS348-28-04-2022-10 Lecture et adoption du procès-verbal de la 347^e réunion

La présidente d'assemblée présente le procès-verbal de la 347^e réunion du conseil syndical tenue le 17 mars 2022.

- CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 347^e réunion du conseil syndical tenue le 17 mars 2022 ;
- CONSIDÉRANT que les délégué.e.s ont reçu le projet dans les délais prescrits ;
- CONSIDÉRANT l'avis des délégué.e.s sur la conformité du projet ;

Sur proposition du professeur Christian Linard, du Département de chiropratique, appuyée par le professeur Étienne St-Jean, du Département de management, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 347^e réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS348-28-04-2022-11 Information et dépôt de documents

1. Agenda syndical de mai 2022

La présidente d'assemblée présente l'agenda syndical de mai 2022.

1 ^{er} mai	Début du mandat 2022-2023 du comité exécutif
3 mai	Fin de la session Hiver
4 mai	Forum des partenaires
5 mai	Comité exécutif
19 mai	Comité exécutif
20 mai	CIRRAC
24 mai	Rencontre préparatoire - Commission des études
26 mai	Dîner du 50 ^e du SPPUQTR
26 mai	Conseil syndical
30 mai	Rencontre préparatoire – Conseil d'administration
31 mai	Comité des services à la collectivité
31 mai	Échéance de la convention collective 2018-2022

2. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (637 à 639)

La présidente d'assemblée attire l'attention des délégué.e.s sur les procès-verbaux des réunions 637 à 639 du comité exécutif.

La présidente d'assemblée invite les délégué.e.s qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux membres concernés du comité exécutif.

CS348-28-04-2022-12 Affaires nouvelles

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CS348-28-04-2022-13 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil syndical sera le 26 mai 2022 à 13h30.

CS348-28-04-2022-14 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 48.

Présidente d'assemblée

Secrétaire d'assemblée

Lyne Cloutier
Secrétaire du Syndicat

François Landry
Conseiller aux affaires universitaires